



Exercice 2024-2025

Infrastructure Canada
États financiers (non vérifiés)

Pour l'exercice du 1 avril 2024 au 19 juin 2024



Infrastructure Canada

Déclaration de responsabilité de la direction incluant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour la période du 1 avril 2024 au 19 juin 2024 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction d'Infrastructure Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières d'Infrastructure Canada. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels d'Infrastructure Canada concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres d'Infrastructure Canada sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction et en effectuant une évaluation annuelle axée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques jusqu'à ce qu'ils soient à un niveau raisonnable au moyen d'un processus permettant de répertorier les principaux risques, d'évaluer l'efficacité des contrôles clés et d'effectuer tout rajustement requis.

Conformément à la Politique de gestion financière du Conseil du Trésor, une évaluation des risques associés au système de contrôle interne en matière de rapports financiers a été faite pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2024. Les résultats de l'évaluation et le plan d'action qui en découle sont résumés dans l'annexe.

Le système de contrôle interne s'appuie sur le travail du personnel de la vérification interne, qui fait des vérifications et des examens périodiques de différents secteurs des activités du Ministère, ainsi que sur le travail du comité ministériel de vérification, le cas échéant, qui surveille les responsabilités de la direction au regard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers à l'administrateur général d'Infrastructure Canada.

Les états financiers d'Infrastructure Canada n'ont pas été vérifiés.

Paul Halucha
Administrateur général

Michelle Baron
Dirigeante principale des finances

Signé à Ottawa, Canada

Infrastructure Canada
État de la situation financière (non vérifié)
En date du
(en milliers de dollars)

| | <u>19 juin 2024</u> | <u>31 mars 2024</u> |
|--|---------------------|---------------------|
| Passif | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 5) | | 1 892 860 \$ |
| Projet du corridor Samuel-De Champlain (note 4) | | 751 090 |
| Indemnités de vacances et congés compensatoires | | 11 936 |
| Avantages sociaux futurs des employés (note 9) | | 3 609 |
| Revenus reportés (note 7) | | 2 036 |
| Total du passif net | | 2 661 531 |
| Actifs financiers | | |
| Montant à recevoir du Trésor | | 1 885 587 |
| Débiteurs et avances (note 10) | | 7 269 |
| Total des actifs bruts | | 1 892 856 |
| Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement | | (2 596) |
| Total des actifs financiers nets | | 1 890 260 |
| Dette nette ministérielle | | 771 270 |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (note 11) | | 2 587 289 |
| Total des actifs non financiers | | 2 587 289 |
| Situation financière nette du ministère | | 1 816 019 \$ |
| Obligations contractuelles (note 12) | | |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Paul Halucha
Administrateur général

Michelle Baron
Dirigeante principale des finances

Signé à Ottawa, Canada

Infrastructure Canada

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non vérifié)

Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024

(en milliers de dollars)

| | 2025 | 19 juin 2024 | 31 mars 2024 |
|---|------------------|------------------|---------------------|
| | Résultats prévus | | |
| Dépenses par responsabilité de base | | | |
| Politique en matière d'infrastructure publique, de Collectivités, de logement abordable et d'itinérance | 17 053 \$ | 18 308 \$ | 72 607 \$ |
| Investissements dans l'infrastructure publique, les Collectivités et la lutte contre l'itinérance | 5 867 | 7 577 | 44 124 |
| Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités | 606 112 | 586 409 | 7 433 438 |
| Services internes | 12 666 | 15 182 | 87 136 |
| Total des dépenses | 641 698 | 627 476 | 7 637 304 |
| Revenus | | | |
| Autres revenus (note 6) | 404 | 413 | 2 596 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement | (404) | (413) | (2 596) |
| Total des revenus | - | - | - |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 641 698 | 627 476 | 7 637 304 |
| Financement du gouvernement et transferts | | | |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | | 1 733 995 | 7 525 695 |
| Variations des montants à recevoir du Trésor | | (1 115 653) | 45 304 |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères du gouvernement (note 13) | | 3 943 | 17 379 |
| Transfert d'actifs et de passifs d'autres ministères du gouvernement (note 14) | | (1 810 827) | 26 |
| Transfert net de trop-payés de salaire de (à) d'autres Ministères du gouvernement | | (1) | 56 |
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | | 1 816 019 | 48 844 |
| Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice | | 1 816 019 | 1 864 863 |
| Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice | | - | 1 816 019 \$ |

Information sectorielle (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Infrastructure Canada**État de la variation de la dette nette ministérielle (non vérifié)****Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024***(en milliers de dollars)*

| | <u>19 juin 2024</u> | <u>31 mars 2024</u> |
|--|---------------------|---------------------|
| Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts | 1 816 019 \$ | 48 844 \$ |
| Variation due aux immobilisations corporelles | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (note 11) | 71 | 2 852 |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 11) | (9 290) | (56 090) |
| Produit de l'alinéation d'immobilisations corporelles | - | (35) |
| Produit de l'alinéation de biens immobiliers | - | (23) |
| Éléments transférés de d'autres ministères gouvernementaux (note 14) | (2 578 070) | 26 |
| Gain (perte) net sur l'alinéation d'immobilisations corporelles et de biens immobiliers incluant les ajustements | - | (64) |
| Total de la variation due aux immobilisations corporelles | (2 587 289) | (53 334) |
| Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle | (771 270) | (4 490) |
| Dette nette ministérielle – début de l'exercice | 771 270 | 775 760 |
| Dette nette ministérielle – fin de l'exercice | - \$ | 771 270 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Infrastructure Canada
État des flux de trésorerie (non vérifié)
Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024
(en milliers de dollars)

| | <u>19 juin 2024</u> | <u>31 mars 2024</u> |
|--|---------------------|---------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 627 476 \$ | 7 637 304 \$ |
| Éléments sans incidence sur l'encaisse : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 11) | (9 290) | (56 090) |
| Gain (perte) net sur l'alinéation d'immobilisations corporelle et de biens immobiliers | - | (64) |
| Transfert net de trop-payés de salaire à d'autres ministères du gouvernement | 1 | (56) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13) | (3 943) | (17 379) |
| Variations de l'état de la situation financière : | | |
| Diminution (augmentation) des dettes et des charges à payer (note 5) | 1 892 860 | (30 488) |
| Augmentation (diminution) des créances et des avances (note 10) | (4 673) | (14 882) |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires | 11,936 | (2 306) |
| Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs des employés (note 9) | 3 609 | (619) |
| Diminution (augmentation) des revenus reportés (note 7) | 2,036 | (81) |
| Transfert d'actifs et de passifs d'autres ministères du gouvernement | (787 390) | - |
| Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement | 1 732 623 | 7 515 339 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 11) | 71 | 2 852 |
| Produit de l'alinéation d'immobilisations corporelles | - | (35) |
| Produit de l'alinéation de biens immobiliers | - | (23) |
| Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations | 71 | 2 794 |
| Activités de financement | | |
| Paiements sur les obligations en vertu du partenariat public-privé (note 4) | 1 302 | 7 161 |
| Encaisse utilisée pour les activités de financement | 1 302 | 7 161 |
| Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada | 1 733 995 \$ | 7 525 694 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Pouvoirs et objectifs

Infrastructure Canada (INFC) a été créé en 2002 en tant qu'organisme distinct en vertu de l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Son nom officiel est Infrastructure Canada. INFC est financé par des crédits annuels et législatifs reçus du Parlement du Canada et n'est pas imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. INFC relève du ministre du Logement, Infrastructure et Collectivités Canada.

Le 19 juin 2024, INFC a cessé d'exister en vertu du projet de loi C-59 et est devenu Logement, Infrastructure et Collectivités Canada (LICC). Par conséquent, INFC a transféré l'ensemble de ses activités, y compris la responsabilité de la gestion des actifs et des passifs, à LICC.

Responsabilités principales

Infrastructure Canada travaille en étroite collaboration avec tous les ordres de gouvernement et d'autres partenaires afin de favoriser les investissements dans les infrastructures sociales, vertes, de transport en commun et autres infrastructures publiques essentielles, ainsi que dans les infrastructures de commerce et de transport.

INFC rend compte de son mandat en fonction de ses trois responsabilités principales, ainsi que de ses services internes, à l'appui de ses activités décrites ci-dessous.

Politiques en matière d'infrastructure publique, de collectivités, de logement abordable et d'itinérance :

Infrastructure Canada établit des politiques à la fois pour l'infrastructure publique et des approches pour créer des logements abordables et lutter contre l'itinérance qui ciblent les besoins des Canadiens et des intervenants (partenaires publics et privés) tout en tenant compte des ressources limitées. Les politiques sont établies au moyen de stratégies, de plans, d'examen de modèles de financement alternatifs et de programmes de financement, et d'exigences d'admissibilité, entre autres outils, et leurs résultats sont surveillés afin d'éclairer la prise de décisions futures. Les solutions stratégiques déterminent la façon dont le gouvernement fédéral appuie le développement de l'infrastructure publique, les ponts, le transport en commun, l'eau potable et les eaux usées, l'atténuation des catastrophes et des approches pour lutter contre l'itinérance, entre autres, qui ont des répercussions sur la qualité de vie des Canadiens.

Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance :

Infrastructure Canada utilise divers mécanismes de financement pour maximiser l'optimisation des ressources dans les investissements directs du gouvernement dans les infrastructures (en exerçant un effet de levier) et pour s'attaquer aux problèmes du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance.

- Les programmes axés sur l'allocation offrent un financement stable pour les projets qui équilibrent les priorités nationales avec les besoins locaux des provinces et des territoires;
- Les programmes de financement direct accordent du financement à des projets qui sont sélectionnés dans le cadre d'un processus de demande;
- Les mécanismes de financement alternatifs désignent les projets exécutés en partenariat avec le secteur privé ou une organisation non gouvernementale et Infrastructure Canada ou des sociétés d'État relevant du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités :

Infrastructure Canada supervise les programmes et les projets ainsi que les grands ponts, les sociétés d'État et les ententes de financement alternatifs. Bien que les sociétés d'État fonctionnent sans lien de dépendance, le Ministère joue un rôle de secrétariat pour les appuyer. Dans l'ensemble de la programmation, une gamme d'activités de surveillance est utilisée pour superviser les projets et s'assurer qu'ils sont exécutés comme prévu pour les Canadiens.

Services internes : Les services internes sont les services qui sont fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations organisationnelles et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement. Ces conventions, énoncées ci-après, reposent sur les principes comptables généralement reconnus dans le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

INFC est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette de l'Agence correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel de 2024-2025. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2024-2025.

b) Regroupement

INFC a reçu des dividendes au nom du gouvernement du Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Conformément au Manuel de comptabilité du gouvernement du Canada, ces dividendes ne sont pas enregistrés dans les états financiers d'INFC puisqu'ils ne sont pas liés aux activités d'INFC. INFC agit simplement en tant que mécanisme de transfert à des fins administratives afin de permettre au gouvernement du Canada de recevoir les dividendes.

c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

INFC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Toutes les sommes qu'INFC reçoit sont déposées au Trésor et tous ses décaissements sont effectués à même le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

d) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Les montants à recevoir du Trésor ou qui y sont dus découlent d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération influe sur les autorisations de l'Agence et celui où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Fonds de revenus consolidés correspond au montant net de l'encaisse qu'INFC a le droit de prélever du Fonds de revenus consolidés sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

e) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère. Bien que l'on s'attende à ce que l'administrateur général maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

f) Dépenses

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que les états financiers ne soient achevés. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

g) Avantages sociaux futurs des employés

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (Loi sur la pension de la fonction publique), un régime interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations d'INFC au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'obligation totale d'INFC découlant du Régime. La responsabilité d'INFC à l'égard du Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés concernés. L'obligation restante des employés qui n'ont pas retiré d'indemnités est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ de l'ensemble du gouvernement.

h) Débiteurs et prêts

Les débiteurs et les prêts sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Les conditions avantageuses comprennent les cas où les prêts sont consentis à long terme, à faible taux d'intérêt ou sans intérêt. Les paiements de transfert qui sont remboursables sans condition sont comptabilisés comme des prêts. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à recevoir à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

i) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelles et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, comme décrit à la note 11. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles excluent les biens immobiliers situés dans les réserves, définis dans la Loi sur les Indiens, les œuvres d'art, les collections muséales et les terres publiques auxquelles n'est attribué aucun coût d'acquisition, ainsi que les actifs incorporels.

j) Passifs éventuels

Les passifs éventuels, incluant la provision pour garanties, sont une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

En ce qui concerne les garanties, une provision est comptabilisée lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable et le montant de la provision est estimé en tenant compte de la nature de la garantie, de l'historique des pertes et des conditions existantes. La provision est révisée de façon continue et les variations dans le montant de la provision sont passées en charges au cours de l'exercice où elles sont connues.

k) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui peuvent devenir des actifs réels advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non, l'actif éventuel est présenté dans les notes afférentes aux états financiers.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les items les plus importants où des estimations ont été utilisées sont l'actif et le passif du projet du corridor du pont Samuel-De Champlain, les crédateurs à la fin de l'exercice, les passifs éventuels, le passif au titre des avantages sociaux futurs des employés et la vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont révisées périodiquement, et les modifications nécessaires sont comptabilisées dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

m) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

INFC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets annuels d'INFC diffèrent selon qu'ils sont établis selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

a) **Rapprochement du coût d'exploitation net et des autorisations de l'exercice utilisées :**

Infrastructure Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)
Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024

(en milliers de dollars)

| | <u>19 juin 2024</u> | <u>31 mars 2024</u> |
|---|--------------------------|----------------------------|
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 627 476 \$ | 7 637 304 \$ |
| Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (9 290) | (56 090) |
| Gain (perte) net sur l'alinéation d'immobilisations corporelle et de biens immobiliers | - | (64) |
| Services fournis gratuitement par d'autres ministères du gouvernement | (3 943) | (17 379) |
| Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires | - | (2 306) |
| Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs | - | (619) |
| Recouvrement de dépenses d'exercices précédent | 1 696 | 48 430 |
| Autre | 75 | 31 |
| Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations | <u>(11 461)</u> | <u>(27 997)</u> |
| Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations : | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 71 | 2 852 |
| Paiements d'obligations dans le cadre d'un partenariat public-privé | 1 302 | 7 561 |
| Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles | - | (35) |
| Augmentation (diminution) des salaires trop-payés et des avances | 162 | 41 |
| Pertes (gains) sur moins-value de change | - | (1) |
| Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations | <u>1 535</u> | <u>10 418</u> |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | <u>617 550 \$</u> | <u>7 619 725 \$</u> |

Infrastructure Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)
Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024

b) Autorisations fournies et utilisées

| <i>(en milliers de dollars)</i> | <u>19 juin 2024</u> | <u>31 mars 2024</u> |
|---|--------------------------|----------------------------|
| Autorisations : | | |
| Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement | 52 721 \$ | 298 583 \$ |
| Crédit 5 – Dépenses en capital | 1 408 | 97 072 |
| Crédit 10 – Contributions | 558 624 | 7 162 794 |
| Sommes statutaires | | |
| Régime d'avantages sociaux des employés | 4 788 | 25 289 |
| Traitement et allocation pour automobile - Ministre | 8 | 134 |
| Fonds pour le développement des collectivités du Canada | - | 2 367 617 |
| Produits de cession d'immobilisations corporelles | 35 | 35 |
| Moins : | | |
| Autorisations disponibles pour les prochains exercices | | (35) |
| Crédits non utilisés : Fonctionnement | | (13 280) |
| Crédits non utilisés : Immobilisations | - | (86 660) |
| Crédits non utilisés : Contributions | - | (2 231 824) |
| Produit de cession d'immobilisations corporelles | (35) | |
| Autorisations de l'exercice en cours utilisées | <u>617 550 \$</u> | <u>7 619 725 \$</u> |

4. Projet de corridor du pont Samuel-De Champlain

À la suite d'un processus concurrentiel, en 2015, le Groupe Signature sur le Saint-Laurent (SSL) a obtenu le contrat et est responsable de la conception, de la construction, du financement, du fonctionnement, de l'entretien et de la remise à neuf du corridor. Le nouveau pont a été complètement ouvert à la circulation le 1^{er} juillet 2019 et le reste du corridor a été en grande partie terminé en octobre 2019.

La valeur du bien totale du projet du corridor du pont Samuel-De Champlain (CPSDC) est de 2,69 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral est toujours propriétaire du pont et du corridor, et le Groupe Signature sur le Saint-Laurent exploitera le corridor jusqu'au 31 octobre 2049.

Obligation en vertu du partenariat public-privé

INFC a conclu une entente de partenariat public-privé avec SSL pour le projet. À la suite du projet de loi C-59, le solde de l'obligation a été transféré à LICC.

Infrastructure Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)
Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024

| | <u>19 juin 2024</u> | <u>2024</u> |
|---|---------------------|-------------------|
| Obligation en vertu d'un partenariat public-privé – Début d'exercice | 751 090 | 758 651 |
| Paiements | (1 302) | (7 561) |
| Passifs transféré à Logement, Infrastructure et Collectivités Canada | (749 788) | - |
| Obligation en vertu d'un partenariat public-privé – Fin d'exercice | - \$ | 751 090 \$ |

5. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des crédoiteurs et des charges à payer d'INFC :

(en milliers de dollars)

| | <u>19 juin 2024</u> | <u>2024</u> |
|---|---------------------|---------------------|
| Crédoiteurs – autres ministères et organismes | \$ 329 | \$ 9 227 |
| Crédoiteurs – parties externes | 766 293 | 1 871 069 |
| Total des crédoiteurs | 766 622 | 1 880 296 |
| Charges à payer | 5 085 | 12 564 |
| Total des crédoiteurs et des charges à payer | - \$ | \$ 1 892 860 |

6. Revenus

Les revenus sont composés des locations et de l'utilisation de la propriété publique relatives au projet de corridor du pont Samuel-De Champlain et de revenus minimales des frais d'accès à l'information.

7. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'année des produits constatés d'avance découlant des montants reçus de parties externes qui sont liées au projet du corridor du pont Samuel-De Champlain. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)

| | <u>19 juin 2024</u> | <u>2024</u> |
|--|---------------------|-----------------|
| Solde d'ouverture | 2 036 \$ | 1 956 \$ |
| Montants reçus | - | 2 443 |
| Revenus constatés | (407) | (2 363) |
| Revenus reportés transférés à Logement, Infrastructure et Collectivités Canada | (1 629) | - |
| Solde de clôture | - \$ | 2 036 \$ |

8. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Des réclamations ont été faites auprès d'Infrastructure Canada dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, et d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à environ 379 millions de dollars au 19 juin 2024. Ces montants seront comptabilisés sous Logement, Infrastructure et Collectivités Canada. Infrastructure Canada n'a aucune réclamation et aucun litige avec les personnes connexes en date du 19 juin 2024.

9. Avantages sociaux futurs des employés

a) Prestations de retraite

Les employés d'INFC cotisent au régime de pensions de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite sont calculées sur un maximum de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, et le montant est multiplié par la moyenne des gains des cinq années consécutives les mieux rémunérées. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés qu'INFC cotisent au Régime. En raison de la modification apportée à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique 2012, les cotisants ont été divisés en deux groupes distincts, à savoir le groupe 1 pour les employés inscrits au Régime en date du 31 décembre 2012, et le groupe 2 pour les employés adhérant au Régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

Les montants de dépenses pour 2024-2025 de 3 071 314 \$ (14 973 464 \$ en 2023-2024) pour la période du 1 avril au 19 juin 2024. Pour les participants du groupe 1, les dépenses représentent environ 1,02 fois (1,02 fois en 2023-2024) les cotisations d'un employé et, pour les participants du groupe 2, environ 1,00 fois (1,00 fois en 2023-2024) les cotisations d'un employé.

La responsabilité d'INFC à l'égard du Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés d'INFC étaient fondées sur l'admissibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, depuis 2011, l'accumulation de l'indemnité de départ en cas de départ volontaire a cessé progressivement pour presque tous les employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. Au 31 mars 2024, presque tous les règlements pour encaissement immédiat étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans les obligations au cours de l'exercice étaient les suivants :

Infrastructure Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)
Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024

(en milliers de dollars)

| | <u>19 juin 2024</u> | <u>2024</u> |
|---|---------------------|-----------------|
| Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice | 3 609 \$ | 2 990 \$ |
| Dépenses pour l'année | 79 | 719 |
| Indemnités versées pendant l'exercice | (79) | (100) |
| Passifs transféré à Logement, Infrastructure et Collectivités Canada | (3 609) | - |
| Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice | - \$ | 3 609 \$ |

10. Débiteurs et avances

(en milliers de dollars)

| | <u>19 juin 2024</u> | <u>2024</u> |
|---|---------------------|-----------------|
| Débiteurs – autres ministères et organismes | 1 131 \$ | 6 536 \$ |
| Débiteurs – parties externes | 748 | 692 |
| Avances - Employés | 25 | 41 |
| Total des débiteurs et avances | 1 904 \$ | 7 269 \$ |
| Actifs transféré à Logement, Infrastructure et Collectivités Canada | (1 904) | - |
| Actifs détenus pour le compte du gouvernement | (413) | (2 596) |
| Actifs transféré à Logement, Infrastructure et Collectivités Canada | 413 | - |
| Total net des comptes débiteurs et des avances | - \$ | 4 673 \$ |

11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

| Catégorie d'immobilisations | Période d'amortissement |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Ouvrages et infrastructures | 5 à 100 ans |
| Machinerie et équipement | 5 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans |
| Logiciels (achetés et développés) | 2 à 8 ans |
| Véhicules (non militaires) | 5 à 7 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |

Infrastructure Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)
Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024

Les immobilisations en cours de construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(en milliers de dollars)

| Catégorie d'immobilisations | Coût 2025 | | | | | | Amortissement cumulé 2025 | | | | | | Valeur comptable nette | |
|---|-------------------|--------------|---------------------------|-------------|------------|------------------|---------------------------|----------------|---------------------------|-------------|------------|------------------|------------------------|------------------|
| | Solde d'ouverture | Acquisitions | Adjustements ¹ | Aliénations | Radiations | Solde de clôture | Solde d'ouverture | Amortissement | Adjustements ¹ | Aliénations | Radiations | Solde de clôture | 2025 | 2024 |
| Terrain | 128,522 | - | (128,522) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 128,522 |
| Travaux et infrastructure | 2,690,395 | - | (2,690,395) | - | - | - | (242,386) | (8,879) | 251,265 | - | - | - | - | 2,448,009 |
| Matériel et outillage | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Matériel informatique | 691 | - | (691) | - | - | - | (396) | (19) | 415 | - | - | - | - | 295 |
| Logiciels informatiques - Achetés et développés | 15,408 | - | (15,408) | - | - | - | (12,928) | (245) | 13,173 | - | - | - | - | 2,480 |
| Autre matériel (mobiliers compris) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Véhicules | 138 | - | (138) | - | - | - | (78) | (3) | 81 | - | - | - | - | 60 |
| Améliorations locatives | 7,218 | - | (7,218) | - | - | - | (3,914) | (145) | 4,058 | - | - | - | - | 3,304 |
| Actifs en construction | 4,619 | 71 | (4,690) | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 4,619 |
| Total | 2,846,992 | 71 | (2,847,062) | - | - | - | (259,702) | (9,290) | 268,992 | - | - | - | - | 2,587,289 |

(1) Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

12. Obligations contractuelles

Toutes les obligations contractuelles d'INFC ont été transférées à Logement, Infrastructure et Collectivités Canada.

13. Opérations entre apparentés

Du fait d'une propriété commune, INFC et l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État du gouvernement du Canada sont apparentés. INFC effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, INFC a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Durant la période du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024, INFC a reçu gratuitement des services dispensés par des organisations de services communs en ce qui a trait aux locaux et à la cotisation de l'employeur aux programmes d'assurances dentaire et médicale. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'INFC :

(en milliers de dollars)

| | <u>19 juin 2024</u> | <u>2024</u> |
|--|------------------------|-------------------------|
| Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires | 2 957 \$ | 13 136 \$ |
| Mesures d'adaptation | 986 | 4 243 |
| Total | <u>3 943 \$</u> | <u>17 379 \$</u> |

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc

Infrastructure Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)
Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024

appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette de l'INFC.

b) Autres opérations entre apparentés

(en milliers de dollars)

| | 19 juin 2024 | 2024 |
|---|---------------------|-------------|
| Créances - Autres ministères et organismes | 1 131 \$ | 6 536 \$ |
| Créditeurs – autres ministères et organismes | 329 | 9 227 |
| Charges – autres ministères et organismes du gouvernement | 13 357 | 54 873 |

Les charges présentées en b) excluent les services communs fournis gratuitement, déjà présentés en a).

Les autres ministères et organismes du gouvernement administrent certains programmes au nom d'INFC. Les fonds sont avancés à ces autres ministères et organismes du gouvernement, notamment Transports Canada et Emploi et Développement social Canada, au cours de l'exercice financier. Un compte débiteur est inscrit pour la portion inutilisée qui sera remboursée à INFC après la fin de l'année alors qu'un compte créditeur est inscrit lorsqu'INFC doit fournir des fonds supplémentaires à ces ministères et organismes.

14. Transfert vers un autre ministère

Le 19 juin 2024, INFC a cessé d'exister conformément à la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne*, projet de loi C-59, et est devenu Logement, Infrastructure et Collectivités Canada (LICC). En conséquence, INFC a transféré toutes ses opérations, y compris la responsabilité de gestion des actifs et des passifs, à LICC

Actifs:

| | | |
|--|-----------|------------------|
| Montant à recevoir du Trésor | \$ | 769,934 |
| Comptes débiteurs et avances | | 1,904 |
| Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement | | (413) |
| Immobilisations corporelles | | 2,578,070 |
| Total des actifs | \$ | 3,349,496 |

Passifs:

| | | |
|---|----|---------|
| Créditeurs et charges à payer | \$ | 771,708 |
| Projet du corridor du pont Samuel-De Champlain | | 749,788 |
| Indemnités de vacances et congés compensatoires | | 11,936 |

Infrastructure Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)
Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024

| | |
|--|---------------------|
| Avantages sociaux futurs des employés | 3,609 |
| Revenus reportés | 1,629 |
| Total des passifs | \$ 1,538,669 |
| | |
| Rajustement de la situation financière nette du ministère | \$ 1,810,827 |

15. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles d'INFC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les principales responsabilités, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Les résultats sectoriels pour la période sont les suivants :

Infrastructure Canada
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiés)
Pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 19 juin 2024

| (en milliers de dollars) | Politiques en matière d'infrastructure publique, de logements abordables et d'itinérance | Investissements dans l'infrastructure publique, les collectivités et la lutte contre l'itinérance | Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités | Services internes | 19 juin 2024 | 2024 |
|---|--|---|---|-------------------|-------------------|---------------------|
| Paiements de transfert | | | | | | |
| Contributions | 314 \$ | -\$ | 556 634 \$ | -\$ | 556 948 \$ | 7 250 401 |
| Total des paiements de transfert | 314 \$ | -\$ | 556 634 \$ | -\$ | 556 948 \$ | 7 250 401 |
| Dépenses de fonctionnement | | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux des employés | 10 144 | 7 225 | 8 545 | 11 744 | 37 657 | 209 385 |
| Services professionnels et spéciaux | 7 224 | 14 | 1 776 | 1 733 | 10 747 | 43 952 |
| Locations | 266 | 189 | 277 | 1 328 | 2 060 | 7 510 |
| Amortissement | - | - | 9 123 | 166 | 9 290 | 56 090 |
| Réparations et entretien | - | - | 3 074 | 1 | 3 075 | 21 414 |
| Transport et communications | 71 | 16 | 53 | 84 | 225 | 1 829 |
| Acquisition de machinerie et d'équipement | - | - | 0.3 | 26.4 | 26.7 | 679 |
| Information | 288 | 133 | 5 | 44 | 465 | 2 996 |
| Services publics, matériels et fournitures | 2 | - | 1 | 11 | 14 | 144 |
| Autres | - | - | 6 925 | 44 | 6 969 | 42 906 |
| Total des dépenses de fonctionnement | 17 995 | 7 577 | 29 775 | 15 182 | 70 528 | 386 903 |
| Total des dépenses | 18 308 | 7 577 | 586 409 | 15 182 | 627 476 | 7 637 304 |
| Revenus | | | | | | |
| Autres revenus | - | - | 413 | - | 413 | 2 561 |
| Revenus gagnés pour le compte du gouvernement | - | - | (413) | - | (413) | (2 561) |
| Total des revenus | - | - | - | - | - | - |
| Coût de fonctionnement net¹ | 18 308 \$ | 7 577 \$ | 586 409 \$ | 15 182 \$ | 627 476 \$ | 7 637 304 \$ |

(1) Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour la période du 1 avril au 19 juin 2024

Note important

À compter du 20 juin 2024, le ministère d'Infrastructure Canada (INFC) a été dissous, et un nouveau ministère — Logement, Infrastructure et Collectivités Canada (LICC) — a été créé afin de poursuivre le mandat du gouvernement du Canada. Les évaluations du Contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) et du Contrôle interne en matière de gestion financière (CIGF) menées au cours de l'exercice 2024-2025 ont été effectuées en fonction des données et des activités d'INFC. Toutefois, les résultats d'évaluation et les recommandations qui en découlent ont été officiellement transférés à LICC. Ce dernier a pleinement assumé la responsabilité des mesures correctives et met en place les actions pour atténuer les risques.

1.0 Introduction

Le présent document résume les mesures prises par Infrastructure Canada (INFC) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de gestion financière (CIGF), lequel comprend également le système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Il fournit également de l'information sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action de la direction développés pour atténuer les risques. Ces systèmes visent à fournir une assurance raisonnable sur l'utilisation prudente et économique des ressources publiques, l'efficacité et l'efficience des processus de gestion financière, ainsi que le respect des lois, règlements et instruments de politique de gestion financière.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme d'INFC figurent dans le [Rapport sur les résultats ministériels](#) et le [Plan ministériel](#).

2.0 Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

INFC dispose d'une structure de gouvernance et de responsabilité bien établie pour soutenir les efforts d'évaluation du Ministère et la surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de contrôle interne en matière de gestion financière est en place et comprend les éléments suivants :

- Structures de responsabilisation organisationnelle, y compris les rôles et responsabilités des autorités concernées ;
- Exigences clés du système d'évaluation en matière de contrôle interne et d'identification des risques ;
- Exigences en matière de rapports internes et externes ;
- Politiques pertinentes et références en matière de contrôle interne soutenant de saines pratiques de gestion du contrôle interne.

Également, le Comité ministériel d'audit (CMA) fournit des conseils à l'administrateur général sur la pertinence et le fonctionnement des cadres et des processus ministériels de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance. Le CMA d'INFC est composé de quatre membres externes et de trois membres d'office internes, et se réunit au moins trois fois par année (ou plus fréquemment si nécessaire).

2.2 Ententes de service relatives aux états financiers

2.2.1 Dispositions relatives aux services communs

INFC compte sur d'autres organisations gouvernementales pour le traitement de certaines opérations consignées dans ses états financiers, comme suit :

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) fournit des services en gestion de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la délégation des pouvoirs de signature en matière financière d'INFC, en plus de fournir des services de gestion des locaux;

ANNEXE à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour la période du 1 avril au 19 juin 2024

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) fournit des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et gère centralement le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi;
- Le ministère de la Justice Canada fournit des services juridiques; et
- Services partagés Canada (SPC) fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information en ce qui a trait aux centres de données et aux réseaux. L'étendue des services et les responsabilités de chacun sont décrites dans l'entente entre SPC et INFC.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent se reporter aux annexes des organisations susmentionnées pour mieux comprendre les systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers liés à ces services particuliers.

2.2.2 Ententes particulières

En plus des dispositions relatives aux services communs, INFC compte sur d'autres fournisseurs de services externes et d'autres organisations gouvernementales dans le traitement d'informations et de certaines transactions qui sont enregistrées dans les États financiers du Ministère, tel que:

- Le partenaire d'exécution fédéral (Transports Canada) gère certains programmes de contribution pour INFC;
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) héberge le système ministériel de gestion financière d'INFC, le Système intégré de gestion financière (SIGF). L'entente de service comprend aussi le soutien informatique;
- Emploi et Développement Social Canada (EDSC) appuie le Système commun pour les subventions et les contributions qui sert à mettre en œuvre le programme Vers un chez-soi; et
- La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui est un partenaire important dans la mise en œuvre de nouvelles capacités et fonctions au sein du Ministère, afin de remplir le mandat du Canada en matière de logement.

3.0 Résultats de l'évaluation ministérielle pour l'exercice 2024-2025

Le tableau suivant résume l'état des activités de surveillance et d'évaluation continues d'après le plan cyclique de 2024-2025.

3.1 Progrès réalisés au cours de l'exercice 2024-2025

INFC a mené à bien toutes les évaluations prévues dans le Plan cyclique de surveillance continue du Ministère. La majorité des contrôles clés mis à l'essai a fonctionné comme prévu. Les résultats des tests ainsi que les recommandations ont été communiqués aux parties prenantes, et des mesures correctives sont en cours. Les ajustements importants découlant de ces évaluations sont résumés à la sous-section 3.3 de ce document.

Le tableau suivant présente le statut de surveillance continue pour chaque secteur de contrôle clé évalué en 2024-25, ainsi que les résultats respectifs des mises à l'essai.

ANNEXE à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour la période du 1 avril au 19 juin 2024

| Secteurs de contrôle clés | Statut | Résultats de mises à l'essai |
|--|-----------------------------|--|
| Budgétisation & prévisions | Surveillance continue | Lacunes liées à la gestion des transferts budgétaires. |
| Rapports financiers & clôture financière | Surveillance continue | Lacunes liées à la gestion des créditeurs et débiteurs en fin d'exercice. |
| Gestion de projet | Efficacité de la conception | Lacunes liées à la gouvernance et à l'intégrité de la base de données principale. |
| Voyages, accueil, conférences & événements | Surveillance continue | Lacunes liées à l'approbation des demandes de voyage, à la documentation et au suivi des plans d'événements, ainsi qu'à la divulgation proactive de l'information. |

3.2 Contrôles clés nouveaux ou ayant fait l'objet de modifications importantes

En 2024-2025, INFC a introduit un nouveau secteur de contrôle clé parmi les processus opérationnels surveillés en continu. Un ensemble de contrôles a été élaboré afin de soutenir la gestion efficace de projets, en intégrant des considérations clés portant sur la planification des investissements. Ces contrôles additionnels renforcent le cadre de planification des investissements déjà intégré au processus opérationnel lié aux immobilisations d'INFC.

Par ailleurs, des améliorations ont été apportées aux contrôles du processus de budgétisation & prévisions. Ces contrôles additionnels bonifient la surveillance du cadre d'élaboration initiale des prévisions pluriannuelles relatives aux subventions et contributions, incluant les budgets d'engagement. Ces améliorations soutiennent également l'analyse financière en cours d'exercice, l'examen des prévisions et les réconciliations de fin d'exercice des dépenses de subventions et contributions.

Tous ces contrôles supplémentaires ont été documentés et, lorsque possible, mis à l'essai afin d'offrir une assurance accrue quant à la saine gestion financière des fonds publics.

3.3 Plan d'action de la direction

INFC a mené des activités de suivi périodiques afin de s'assurer que les plan d'action de la direction sont mis en œuvre comme prévu. Ces efforts de suivi ont également permis d'informer la haute direction des progrès réalisés et des zones de risque.

Les mesures correctives répondant aux risques élevés et moyens identifiés dans le cadre des évaluations de 2024-2025 sont les suivantes :

| Secteurs de contrôle clés | Mesures correctives |
|--|--|
| Budgétisation & prévisions | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les pratiques de saine gestion des transferts budgétaires. |
| Rapports financiers & clôture financière | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune mesure à risque élevé ou moyen requise. |
| Gestion de projet | <ul style="list-style-type: none"> • Aucune mesure à risque élevé ou moyen requise. |

ANNEXE à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers pour la période du 1 avril au 19 juin 2024

| Secteurs de contrôle clés | Mesures correctives |
|--|---|
| Voyages, accueil, conférences & événements | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la gestion du processus de réservation de voyages, en particulier en cas de changements importants aux déplacements prévus dans les plans de voyage; • Mettre en œuvre un processus de vérification après paiement pour les dépenses liées aux événements et à l'accueil; • Renforcer la gestion des dépenses liées aux événements et à l'accueil afin d'assurer une divulgation proactive, exacte et en temps opportun de l'information. |

4.0 Plan d'action ministériel pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le Ministère utilise une approche fondée sur les risques pour surveiller les changements et s'adapter aux risques émergents. Ces risques en constante évolution influencent le niveau de risque attribué à chaque secteur de contrôle clé et influencent la fréquence des mises à l'essai. Lorsque requis, des modifications sont apportées au Plan cyclique de surveillance continue du Ministère afin d'en assurer l'efficacité et de maintenir la reddition de comptes.

Le tableau ci-dessous présente le plan cyclique de surveillance continue d'INFC au cours des cinq prochains exercices :

| Secteurs de contrôle clés | 2024-25 | 2025-26 | 2026-27 | 2027-28 | 2028-29 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Budgétisation et prévisions | X | | X | | X |
| Contrôles généraux de la technologie de l'information | | | X | | X |
| Approvisionnement au paiement | | X | | X | |
| Paiements de transfert | | X | | X | |
| Immobilisations | | | X | | |
| Contrôles au niveau de l'entité | | | | X | |
| Paye | | X | | | X |
| Gestion de projet | X | X | | | X |
| Cartes d'achat | | | X | | |
| Présentations au Cabinet | | | | X | |
| Rapports financiers et clôture financière | X | | | | |
| Voyages, accueil, conférences et événements | X | | | | |